

2026-022

**BUDGET ANNEXE CIAS DÉDIÉ À L'EHPAD –
APPROBATION DE L'EPRD 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 12 mars, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni à Aime-la-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI.

Sylviane DUCHOSAL est désignée secrétaire de séance.

Présents :

Mesdames Michèle BARRIOZ, Brigitte BETRANCOURT, Bernadette CHAMOUSSIN, Sylviane DUCHOSAL, Rose PAVIET

Monsieur Lucien SPIGARELLI (Président)

Absents :

Madame Anne-Marie CHENAL

Monsieur Thierry MARCHAND MAILLET

En cours de remplacement :

Madame Sylvie FONDARD

Date de publication : 17 mars 2026 au 17 mai 2026

Le Président expose :

Conformément aux règles de gestion des établissements médicaux sociaux, le Président soumet au vote de l'assemblée l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) pour l'exercice 2026, « EHPAD La Maison du Soleil ». Le Président rappelle que l'établissement est confronté à un contexte financier durablement contraint, marqué par l'augmentation continue des charges (alimentation, fluides, fournitures, équipements, dépenses de personnel) et par le vieillissement du bâtiment.

Au cours du dernier exercice, l'EHPAD a dû faire face à plusieurs pannes techniques majeures, nécessitant des travaux urgents et non programmés afin d'assurer la sécurité des résidents et de l'exploitation quotidienne de la structure. Ces interventions ont mobilisé une part importante des ressources disponibles et ont conduit l'établissement à prioriser ses investissements, en limitant les projets d'amélioration non urgents.

Il souligne que dans ce contexte, le déséquilibre budgétaire observé résulte d'un écart croissant entre des charges en hausse et des recettes insuffisamment dynamiques. Les dépenses, principalement liées aux obligations légales, au remplacement du personnel absent, à l'entretien du bâti vieillissant et à la qualité de la prise en charge, continuent de croître, alors que les ressources restent strictement encadrées, limitant la marge de manœuvre de l'établissement.

Malgré une gestion rigoureuse et responsable, cette situation rend nécessaire le maintien d'un soutien financier renforcé de la Communauté de communes Les Versants d'Aime. Le Président propose de porter cette subvention d'équilibre à 390 000 €, traduisant l'engagement de la collectivité en faveur du maintien d'un service public médico-social de proximité afin d'assurer la continuité des soins et la stabilité des équipes sur le territoire. Afin de renforcer la soutenabilité financière de l'établissement tout en améliorant l'équité entre les usagers, la mise en place d'un tarif différencié, validée par le Comité de Vie Sociale en date du 15 septembre 2025, est prévue après la validation du présent EPRD. Dans ce cadre, une augmentation de 5 % du tarif hébergement sera appliquée aux nouveaux résidents non bénéficiaires de l'aide sociale à compter du 1er mars 2026.

Ce dispositif autorisé par la loi "Bien Vieillir" du 8 avril 2024 et mis en œuvre par le décret n° 2024-1270 du 31 décembre 2024, permettra de mieux tenir compte des capacités contributives des usagers, de consolider les ressources de la section hébergement et de limiter le recours à la subvention d'équilibre, tout en garantissant l'accessibilité de l'établissement aux publics les plus fragiles.

La priorité reste une qualité de vie et de prise en charge des résidents optimale. C'est pourquoi, les professionnels de l'EHPAD s'appuient sur le projet d'établissement 2023-2028, les objectifs fixés dans le CPOM et les fiches actions découlant de l'évaluation de la qualité de la prise en charge. Il en va de même pour le souhait de maintenir une qualité de vie au travail, levier essentiel du recrutement et gage de bientraitance pour les résidents.

L'objectif de toutes les parties reste l'efficacité économique, de nature à assurer un retour à l'équilibre financier.

Dans l'attente, en complément du rapport d'activité qui sera plus amplement détaillé pour nos partenaires tarifificateurs (Département et Agence Régionale de Santé), l'EHPAD « La Maison du Soleil », poursuit la mise en place des actions avec un suivi régulier des indicateurs, en lien avec les éléments négociés lors du CPOM :

- Qualité et sécurité de la prise en charge et de l'accompagnement
- Politique en faveur des ressources humaines
- L'EHPAD dans son environnement

La transition écologique sera poursuivie en 2026 avec le début des travaux pour le raccordement au réseau de chaleur, le développement du tri et des écogestes au quotidien. Ces initiatives s'inscrivent dans le respect des obligations légales, notamment la loi Tertiaire, qui impose une réduction progressive de la consommation énergétique des bâtiments. Le raccordement permettra à l'EHPAD de maîtriser ses consommations, limiter son empreinte carbone et anticiper les besoins énergétiques futurs.

La restauration et la nutrition resteront prioritaires. Le renouvellement du marché de restauration permettra de renforcer la prévention de la dénutrition grâce à des ateliers adaptés aux besoins des résidents, contribuant à leur santé et à leur bien-être.

L'ouverture sur le territoire et les liens intergénérationnels seront également développés. La collaboration avec les associations locales, les différents pôles de la collectivité et les partenaires extérieurs favorisera les échanges entre générations et l'animation de la vie locale autour de l'EHPAD.

Enfin, la formation des équipes restera un levier central pour la qualité de l'accompagnement. En 2026, les actions de formation seront davantage mutualisées et ciblées, en lien avec nos partenaires, pour répondre aux besoins spécifiques de l'équipe professionnelles et renforcer leurs compétences dans des domaines essentiels : nutrition, soins aux personnes, accompagnement en fin de vie, gestion du stress, transition écologique et maîtrise des outils numériques.

Rapport financier

L'exercice budgétaire 2026 est marqué par une augmentation des charges, notamment dans le chapitre 012 – dépenses afférentes au personnel, et une légère hausse des dépenses afférentes à l'exploitation courante (Groupe 1) à 376 510 €.

La reconduction des crédits a été effectuée globalement à l'identique des montants réalisés en 2025, à quelques ajustements près :

60611 – Eau et assainissement : +106,66 € par rapport à l'ERRD 2025, liée à la consommation post-fuite de la dalle.

60612 – Énergie, électricité : +1 361,09 € pour anticiper l'indexation des abonnements et tarifs énergétiques.

60621 – Combustibles et carburants : +1 840,18 € pour tenir compte de l'inflation sur les carburants.

606261 – Protections, produits absorbants : +1 410 € (hausse de 5 % dû à une dépendance plus importante des résidents).

6063 – Alimentation : +1 525,30 €, ajustement du marché indexé.

6066 – Fournitures médicales : +2 891,47 €, intégration de la prise en charge des chaussures orthopédiques et plans de soins plus lourds pour certains résidents.

6262 – Frais de télécommunication : +649,94 € suite à l'ajout des lignes DECT pour le personnel.

6281 – Prestations blanchissage extérieures : +921,26 €, hausse de 5 %, dû à une hausse des tarifs et un usage plus prononcé.

6251 – Voyages et déplacements : +880,90 €, renforcement du plan de formation externe.

Dépenses afférentes au personnel (Groupe 2)

Ces dépenses représentent plus de 71 % des dépenses de fonctionnement et s'élèvent à 2 061 568 € en EPRD 2026, soit une hausse modérée par rapport à 2025 (2 014 294 €).

Les variations principales sont les suivantes :

- 6218 – Autres personnels extérieurs : +37 000 €
Pour couvrir les remplacements liés à l'absentéisme, notamment sur la cuisine et certaines fonctions temporaires.

- 622311 – Médecins coordonnateurs : +31 064 €
Pour provisionner la quotité de temps réglementaire du médecin coordonnateur (0,40 ETP).

- 641182 – Complément de traitement indiciaire (CTI) : +2 546 €
Pour tenir compte des évolutions de carrière et changements de grade.
- 64511 – Cotisations salariales : +31 806 €
Pour anticiper la hausse de 3 points des charges sociales.
- 64515 – Cotisations CNRACL : -20 263 € (cotisations du personnel vacataire)
Suite à l'ajustement des cotisations calculées sur la masse salariale réelle.

Ces évolutions s'expliquent principalement par :

- Les hausses conjoncturelles des cotisations et contributions sociales.
- Les évolutions de carrière et changements de grades des agents.
- La nécessité de remplacements liés aux absences longues et à l'absentéisme du personnel.

Le Groupe 2 reste le poste central des dépenses de fonctionnement, avec une maîtrise globale, bien que certains postes connaissent des hausses justifiées par des contraintes organisationnelles et réglementaires.

Dépenses afférentes à la structure (Groupe 3)

Les dépenses structurelles s'élèvent à 433 729 €, avec :

- 6132 – Locations immobilières : +3 259 €, indexation des loyers OPAC et taxe foncière.
- 61521 – Entretien et réparations bâtiments publics : +5 874 €, provisions pour travaux liés à la vétusté.
- 61561 – Informatique : +1 770 €, Hausse des logiciels Métiers.
- 61558 – Autres matériels et outillages : +3 210 €, entretien du matériel médical et hôtelier vieillissant.

Ces ajustements garantissent la sécurité, la continuité du service et la bonne maintenance des infrastructures.

Recettes

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 2 798 180 € en EPRD 2026.

Groupe 1 – Tarification : 2 313 971 €, légèrement supérieur à l'EPRD 2025 grâce à la révision du tarif d'hébergement et la mise en place d'un tarif différencié validé par le CVS, incluant une augmentation de 5 % pour les nouveaux arrivants non bénéficiaires de l'aide sociale à partir du 01.03.2026.

L'indexation des dotations départementales et de l'ARS (+2,3 %).

Groupe 2 – Autres produits d'exploitation : 482 456 €, légèrement en baisse, impactée par la diminution des repas extérieurs et des remboursements sur charges sociales.

Groupe 3 – Produits financiers et non encaissables : 1 754 €, correspondant à la quote-part des subventions d'investissement du PAIQ virées au résultat.

Subvention d'équilibre de la Communauté de communes Les Versants d'Aime portée à 390 000 €, afin de compenser la hausse des charges et sécuriser le fonctionnement.

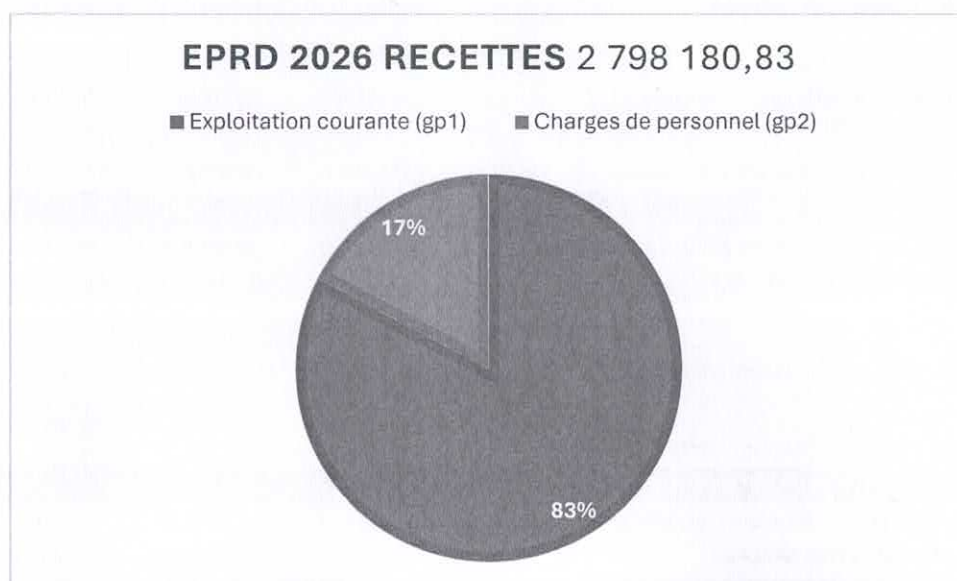
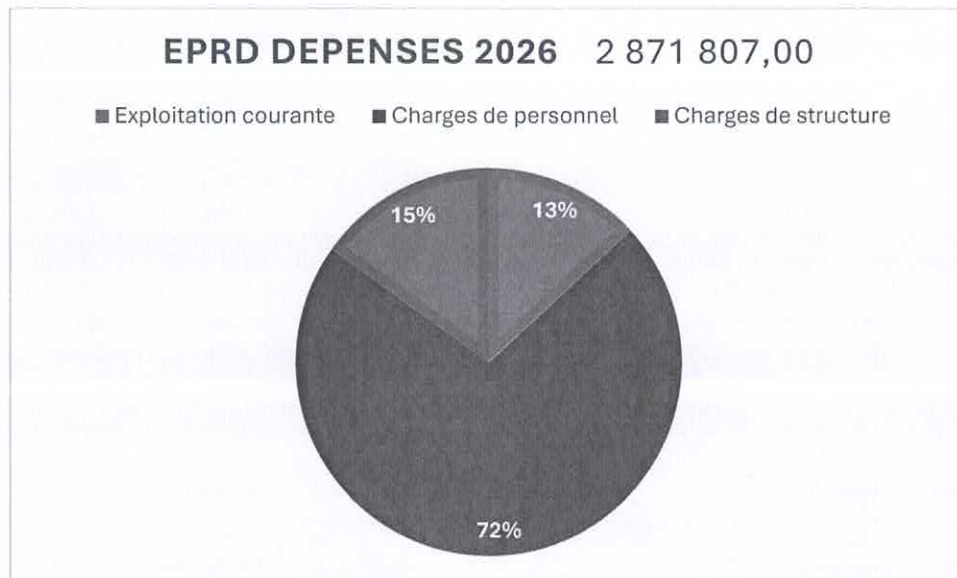
Commentaire global

L'exercice 2026 confirme que l'EHPAD doit composer avec des charges structurelles et salariales élevées, tout en maintenant une gestion rigoureuse.

Les recettes, bien que stabilisées, nécessitent le renfort de la subvention d'équilibre pour assurer la continuité et la sécurité du service, tout en permettant le maintien de la qualité des soins et de la vie quotidienne des résidents.

L'exercice budgétaire est essentiellement marqué par une augmentation des charges du chapitre 012 dû essentiellement à l'augmentation du temps de présence du médecin coordonnateur et du remplacement par un intervenant extérieur sur le service de la cuisine.

- EPRD par section d'imputation (détails page suivante)



FONCTIONNEMENT				
	Libellé	EPRD 2025	ERRD 2025	EPRD 2026
DEPENSES				
HEBERGEMENT	Dépenses afférentes à l'exploitation courante (groupe 1)			
	Total dépenses afférentes à l'exploitation courante	317 224,00 €	307 329,42 €	315 335,00 €
DEPENDANCE	Dépenses afférentes à l'exploitation courante			
	Total dépenses afférentes à l'exploitation courante	35 236,00 €	36 270,83 €	35 515,00 €
SOIN	Dépenses afférentes à l'exploitation courante			
	Total dépenses afférentes à l'exploitation courante	24 050,00 €	25 411,05 €	25 660,00 €
	TOTAL DEPENSES GROUPE 1	376 510,00 €	369 011,30 €	376 510,00 €
HEBERGEMENT	Dépenses afférentes au personnel (groupe 2)			
	Total dépenses afférentes au personnel	404 269,76 €	580 458,37 €	421 525,16 €
DEPENDANCE	Dépenses afférentes au personnel			
	Total dépenses afférentes au personnel	640 848,11 €	644 053,76 €	641 696,00 €
SOIN	Dépenses afférentes au personnel			
	Total dépenses afférentes au personnel	962 510,96 €	790 021,22 €	998 346,84 €
	TOTAL DEPENSES GROUPE 2	2 007 628,83 €	2 014 533,35 €	2 061 568,00 €
HEBERGEMENT	Dépenses afférentes à la structure (groupe 3)			
	Total dépenses afférentes à la structure	391 416,30 €	381 370,85 €	395 516,54 €
DEPENDANCE	Dépenses afférentes à la structure			
	Total dépenses afférentes à la structure	13 562,70 €	7 025,32 €	10 961,98 €
SOIN	Dépenses afférentes à la structure			
	Total dépenses afférentes à la structure	28 750,00 €	25 564,36 €	27 250,48 €
	TOTAL DEPENSES GROUPE 3	433 729,00 €	413 960,53 €	433 729,00 €
	TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES	2 817 867,83 €	2 797 505,18 €	2 871 807,00 €
RECETTES				
HEBERGEMENT	Produits de la tarification (groupe 1)			
	Total recettes de la tarification	1 044 855,16 €	1 067 099,55 €	1 032 337,24 €
DEPENDANCE	Produits de la tarification			
	Total recettes de la tarification	322 633,86 €	346 820,79 €	310 467,13 €
SOIN	Produits de la tarification			
	Total recettes de la tarification	916 133,05 €	903 098,32 €	971 166,63 €
	TOTAL RECETTES GROUPE 1	2 283 622,07 €	2 317 018,66 €	2 313 971,00 €
HEBERGEMENT	Autres produits relatifs à l'exploitation			
	Total recettes autres produits relatifs à l'exploitation	78 163,26 €	202 500,65 €	178 214,66 €
DEPENDANCE	Autres produits relatifs à l'exploitation			
	Total recettes autres produits relatifs à l'exploitation	287 321,95 €	232 215,88 €	223 711,95 €
SOIN	Autres produits relatifs à l'exploitation			
	Total recettes autres produits relatifs à l'exploitation	97 377,67 €	52 298,97 €	80 529,39 €
	TOTAL RECETTES GROUPE 2	462 862,88 €	487 015,50 €	482 456,00 €
HEBERGEMENT	Produits financiers et produits non encaissables			
	Total recettes des produits financiers et produits non encaissables	805,32 €	1 395,86 €	962,30 €
DEPENDANCE	Produits financiers et produits non encaissables			
	Total recettes des produits financiers et produits non encaissables	- €	- €	- €
SOIN	Produits financiers et produits non encaissables			
	Total recettes des produits financiers et produits non encaissables	791,63 €	791,53 €	791,53 €
	TOTAL RECETTES GROUPE 3	1 596,95 €	2 187,39 €	1 753,83 €
	TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES	2 748 081,90 €	2 806 221,55 €	2 798 180,83 €
	TOTAL FONCTIONNEMENT	-69 785,93 €	8 716,37 €	-73 626,17 €

INVESTISSEMENT

EHPAD/Proposition budgétaire 2026/INVESTISSEMENT 2026 /Dépenses	
	Budget
G2 Acquisition de l'élément de l'actif immobilisé	
LICENCE TOVERTAFEL	1 452,00 €
205-Concessions et droits similaires , brevets, licences ,marques	1 452,00 €
TABLE RECHAUFFE CUISINE	5 400,00 €
COUPEUR DE MEDICAMENTS	400,00 €
2154 - Matériels et outillages	5 800,00 €
PLACARDS CHAMBRE CANTOU	12 000,00 €
LIGNES GMS ASCENSEUR (REPLACEMENT ANALOGIQUE)	7 950,00 €
POMPE DE RELEVAGE	4 188,48 €
VESTIAIRES AGENTS	1 500,00 €
2181 - Installations et agencements	25 638,48 €
TABLETTES SOIGNANTES	950,00 €
2183 - Matériels de bureau	950,00 €
AMENAGEMENT BUREAU SOIGNANTE	1 250,00 €
MOBILIER DE CHAMBRE - 5 CHAMBRES	12 500,00 €
2184 - Mobilier	13 750,00 €
COUVERTURES POLAIRE	450,00 €
2188 - Autres immobilisation corporelle	450,00 €
TOTAL	48 040,48 €

Ceci exposé,

Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 6
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 6
- nombre de votes « pour » : 6
- nombre de votes « contre » : 0

Conformément à l'article R.314-211 du CASF,

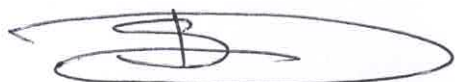
APPROUVE la proposition budgétaire EPRD de l'exercice 2026 de l'EHPAD.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 12 MARS 2026

Ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance,

Sylviane DUCHOSAL



Le Président,

Lucien SPIGARELLI

C.I.A.S.
LE CHALET - BP 60
73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX